



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours du
Var**

Direction

Numéro : **004046**

Arrêté fixant la composition de la CAP SPP de catégorie C

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S DU VAR**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n° 003866 de Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var en date du 26 octobre 2018 portant organisation de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires des Sapeurs-Pompiers professionnels de catégorie C,

VU le procès-verbal en date du 06 décembre 2018 pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des Sapeurs-Pompiers professionnels de catégorie C,

VU l'arrêté n°002325 de Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS du Var en date du 17 juin 2020 fixant la composition de la commission administrative paritaire des SPP de catégorie C,

ARRETE

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le 
Professionnels de Catégorie « C » est
ID : 083-288300403-20201116-4046-AR

Article 1er : La Commission Administrative Paritaire des Sapeurs-Pompiers Professionnels de Catégorie « C » est composée comme suit :

A / Les représentants de l'administration du SDIS du Var :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Caroline DEPALLENS – Présidente déléguée Mme Marie RUCINSKI-BECKER Mme Nathalie PEREZ-LEROUX Mme Chantal LASSOUTANIE M. Bernard CHILINI M. Fernand BRUN	Mme Véronique BACCINO Mme Nathalie BICAIS M. Louis REYNIER M. Jean Guy DI GIORGIO M. Alain BENEDETTO Mme Françoise LEGRAIEN

B / Les représentants des Sapeurs-Pompiers Professionnels de catégorie « C » :

➤ Groupe 2 Groupe hiérarchique supérieur :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Adjudant chef Sébastien JANSEM Sergent chef Guillaume CIVRAY Sergent Sandy BADOUX Adjudant Christophe JEUDI Adjudant chef Laurent GARIN Adjudant chef Marcel FLORENT	Adjudant Laurent FASCIO Adjudant Vivien SABATIER Sergent Philippe TICHOUX Sergent chef Sébastien DOMATO Adjudant Michel BARBIER Sergent chef Cyrille CAPO

Article 2 : L'arrêté n° 0002325 de la Présidente du CASDIS en date du 17 juin 2020 fixant la composition de la Commission Administrative Paritaire des Sapeurs-Pompiers Professionnels de Catégorie « C » est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Var.

Fait à Draguignan, le **16 NOV. 2020**



Président du Conseil d'Administration

Dominique LAIN

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.